

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 2 novembre 2022.

5 octobre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 5 octobre 2022 à 19 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Élie Marsan-Gravel  
District numéro 2 : Karine Séguin  
District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau  
District numéro 4 : Marie-France Bouchard  
District numéro 5 : Michel Bernier  
District numéro 6 : Jean-François Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Louis Freyd.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

## MOT DE BIENVENUE

### ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 7 septembre 2022

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 26 août au 23 septembre 2022

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 5 octobre 2022

5.2 Approbation du rapport relatif au budget révisé 2022 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous, numéro d'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie

5.3 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 26 août au 21 septembre 2022

6.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 septembre 2022

6.3 Désignation de monsieur Ludovic Bouchard, directeur de l'urbanisme et du développement durable, aux fins d'application et du respect de tout règlement et lois ayant trait à l'urbanisme et l'environnement

07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 26 août au 22 septembre 2022

9.2 Octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de pavage sur les rues du Boisé et des Cosmos

- 9.3 **Octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées – Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PRIMEAU**
- 9.4 **Demande au ministère des Transports du Québec d'accélérer les travaux sur la route 348**

10- **Varia**

11- **Période de questions**

12- **Levée de la séance**

2022-10-278

01 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Bernier  
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié par :

Ajout du point 5.4 – Promesse d'achat - Acquisition du 1270, route Principale à Sainte-Mélanie.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 19 h 33.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.  
Aucune question n'est posée.

La période de questions est close à 19 h 34.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2022-10-279

3.1 **Séance ordinaire du 7 septembre 2022**

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au préalable, une dispense de lecture est donnée au directeur général et greffier-trésorier.

Il est proposé par monsieur Elie Marsan-Gravel  
Appuyé par monsieur Michel Bernier  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022 soit approuvé.

Adoptée

4- **CORRESPONDANCE**

2022-10-280

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 26 août au 23 septembre 2022**

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier dépose le bordereau de correspondance pour la période du 26 août au 23 septembre 2022.

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Michel Bernier  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 26 août au 23 septembre 2022.

Adoptée

2022-10-281

05- **ADMINISTRATION**

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 5 octobre 2022**

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau  
Appuyé par monsieur Elie Marsan-Gravel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 5 octobre 2022 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer pour un montant total de **437 437,35 \$**.

Décaissements : chèques 15471 à 15494	76 991,42	\$
Chèques annulés : 15286 et 15346	(597,81 \$)	
Comptes fournisseurs : chèques 15495 à 15529	291 587,22	\$
Comptes fournisseurs: chèques 15530 à 15544	16 115,61	\$
Salaires du 21 août au 17 septembre 2022	52 473,10	\$

**Total de la période :** **437 437,35** \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay  
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-282

5.2 **Approbation du rapport relatif au budget révisé 2022 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous, numéro d'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie**

**ATTENDU** la résolution numéro 2022-01-012 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 janvier 2022 relative à l'approbation du budget 2022 déposé par la Société d'habitation du Québec pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie de l'organisme Office d'habitation au Cœur de chez nous ;

**ATTENDU** le rapport d'approbation relatif au budget révisé 2022 de la Société d'habitation du Québec pour l'organisme numéro 00403, Office d'habitation au Cœur de chez nous daté du 8 septembre 2022 ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Michel Bernier  
Appuyé par monsieur Elie Marsan-Gravel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie prenne acte et approuve le rapport du budget révisé 2022 de l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous qui indique que le déficit partageable de 33 818 \$ est modifié à 38 566 \$ ;

**QUE** la contribution de la Municipalité de Sainte-Mélanie de 3 758 \$ est modifié à 4 285 \$, tel qu'indiqué au budget révisé 2022 de la Société d'habitation du Québec daté du 8 septembre 2022.

Adoptée

2022-10-283

5.3 **Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

**ATTENDU**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* ») ;

**ATTENDU**

les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

**ATTENDU**

que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

**ATTENDU**

qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

**ATTENDU**

qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Sainte-Mélanie doit constituer un tel comité ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* ;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Sainte-Mélanie :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier ;
- de madame Francine Chaput, secrétaire de direction ; et
- de monsieur Ludovic Bouchard, directeur de l'urbanisme et du développement durable.

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Sainte-Mélanie dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Sainte-Mélanie de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée

2022-10-284

5.4 **Promesse d'achat - Acquisition du 1270, route Principale à Sainte-Mélanie**

**ATTENDU**

que la Municipalité souhaite acquérir le 1270, route Principale aux fins de constituer une réserve foncière pour répondre à ses besoins futurs;

**ATTENDU**

l'article 14.2 du *Code municipal du Québec* ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Michel Bernier Appuyé par monsieur Elie Marsan-Gravel Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie s'engage par promesse d'achat, à acquérir d'Éric Lévesque et Nancy McSweeney, le 1270, route Principale, situé sur le lot 5 611 398 du cadastre du Québec, pour un montant n'excédant pas 449 000 \$ ;

**D'AUTORISER** Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à négocier et signer, au nom de la Municipalité toute promesse d'achat qu'il lui appert dans le meilleur intérêt de la Municipalité ;

**QU'ADVENANT** l'acceptation par les vendeurs d'une promesse d'achat conforme aux paramètres fixés par la Municipalité, que Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à requérir les services de tous les professionnels appropriés afin de lotir le lot 5 611 398 pour y retrancher une superficie minimale de 1000 mètres carrés et rattacher celle-ci au lot 5 612 342 ;

**QU'ADVENANT** l'acceptation par les vendeurs d'une promesse d'achat conforme aux paramètres fixés par la Municipalité, la dépense soit affectée au surplus libre ;

**D'AFFECTER**, une fois le lotissement complété, au Fonds réservé des abonnés de l'aqueduc du village, la portion du coût d'achat de l'immeuble imputable à la superficie du terrain ainsi divisé du lot 5 611 398, proportionnellement à sa valeur inscrite au rôle à la date du lotissement ;

**D'AUTORISER** monsieur Louis Freyd, maire et Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tout document requis pour donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée

- 06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 2022-10-285**      **6.1 Rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 26 août au 22 septembre 2022**
- Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 26 août au 22 septembre 2022 déposé par monsieur Ludovic Bouchard, directeur du service de l'urbanisme et du développement durable.
- Il est proposé par madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par monsieur Michel Bernier  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme pour la période du 26 août au 22 septembre 2022.
- Adoptée
- 2022-10-286**      **6.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 septembre 2022**
- Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 15 septembre 2022, tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, directeur du service de l'urbanisme et du développement durable.
- Il est proposé par monsieur Michel Bernier  
Appuyé par monsieur Elie Marsan-Gravel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 15 septembre 2022.
- Adoptée
- 2022-10-287**      **6.3 Désignation de monsieur Ludovic Bouchard, directeur de l'urbanisme et du développement durable, aux fins d'application et du respect de tout règlement et lois ayant trait à l'urbanisme et l'environnement**
- ATTENDU** la résolution numéro 2022-03-102 adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2022 relative à l'embauche de monsieur Ludovic Bouchard au poste de directeur de l'urbanisme et du développement durable ;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer monsieur Ludovic Bouchard, fonctionnaire municipal désigné aux fins d'application et du respect de tout règlement et lois ayant trait à l'urbanisme et l'environnement, notamment :
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLR., Q-2, r.22) ;
  - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLR, Q-2, r. 35-2) ;
  - Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, Q-2) ;
  - Règlement municipal de zonage numéro 228-92 ;
  - Règlement de nuisance numéro 507-2008 ;
  - Règlement de permis et certificat numéro 231-92 ;
  - Règlement de lotissement numéro 229-92 ;
  - Règlement de construction numéro 230-92 ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Elie Marsan-Gravel Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**DE NOMMER** monsieur Ludovic Bouchard, fonctionnaire désigné de la Municipalité de Sainte-Mélanie, aux fins d'application et du respect de tout règlement et lois ayant trait à l'urbanisme et l'environnement ;

**D'AUTORISER** monsieur Ludovic Bouchard, fonctionnaire désigné de la Municipalité de Sainte-Mélanie, aux fins d'émettre tous constats d'infractions devant l'autorité compétente en lien avec les règlements et lois précédemment cités.

Adoptée

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.

**08- LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point n'est ajouté.

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2022-10-288

**9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 26 août au 22 septembre 2022**

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 26 août au 22 septembre 2022 tel que préparé par monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques.

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau Appuyé par monsieur Michel Bernier Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 26 août au 22 septembre 2022.

Adoptée

2022-10-289

**9.2 Octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de pavage sur les rues du Boisé et des Cosmos**

**ATTENDU**

l'appel d'offres public pour des travaux de réfection de pavage sur les rues du Boisé et des Cosmos, demandé par Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier ;

**ATTENDU**

l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 28 septembre 2022 à 11 h :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)
Sintra inc.	380 966,79 \$
Asphalte Lanaudière	382 743,74 \$
Excavation Normand Majeau	396 260,64 \$
9306-1380 Québec Inc.	412 125.80 \$

**ATTENDU** la recommandation datée du 3 octobre 2022 de monsieur Erick Frigon, ingénieur, de GESPRO GROUPE CONSEIL inc. d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Sintra inc. ;

**ATTENDU** que le conseil souhaite passer outre la non-conformité mineure contenue la soumission de Sintra inc. ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Michel Bernier Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Monsieur Elie Marsan-Gravel, conseiller, se retire de toute prise de discussion et de décision dans ce dossier considérant un intérêt portant sur le sujet et confirme ne pas avoir participé aux délibérations.

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'OCTROYER** le contrat pour des travaux de réfection de pavage sur les rues du Boisé et des Cosmos à Sintra pour un montant n'excédant pas 380 966,79 \$ taxes incluses :

Rue du Boisé	Rue des Cosmos
217 627,56 \$	163 339,23 \$

**QUE** les deniers requis au paiement d'une partie de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 636-2022 autorisant des travaux de pavage sur la rue du Boisé et prévoyant un emprunt n'excédant pas 267 446 \$ à cette fin;

**QUE** les deniers requis au paiement d'une partie de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 637-2022 autorisant des travaux de pavage sur la rue des Cosmos et prévoyant un emprunt n'excédant pas 260 356 \$ à cette fin;

**D'AUTORISER ET MANDATER** Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-10-290

9.3 **Octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées – Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PRIMEAU**

**ATTENDU** qu'une mise aux normes de la station de traitement des eaux usées doit être effectuée en regard de la désuétude du système ;



**ATTENDU** la proposition de services professionnels et honoraires déposée le 27 septembre 2022 par GBI pour la préparation des documents requis afin de déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PRIMEAU pour des travaux de mise aux normes de la station de traitement des eaux ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Elie Marsan-Gravel Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'OCTROYER** un mandat de services professionnels d'ingénierie à **GBI** sur une base horaire avec une enveloppe budgétaire ne dépassant pas 4 500 \$ plus taxes et dépenses applicables, pour la préparation des documents requis afin de déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PRIMEAU pour des travaux de mise aux normes de la station de traitement des eaux ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au Fonds réservé des abonnés du réseau d'égout ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-10-291

**9.4 Demande au ministère des Transports du Québec d'accélérer les travaux sur la route 348**

**ATTENDU** que la route 348 est un lien indispensable pour tous les commerces et industries de Sainte-Mélanie ;

**ATTENDU** que ladite route a été fermée préventivement le 27 septembre 2022 pour des raisons de sécurité, et ce, pour une durée indéterminée ;

**ATTENDU** que cette fermeture entraîne un contournement inévitable via nos routes locales, le contournement via les routes locales étant de 13 km plus court que le détour officiel par les routes du Ministère ;

**ATTENDU** que le conseil municipal s'inquiète de la dégradation provoquée par l'augmentation du volume de véhicules sur les routes locales ;

**ATTENDU** que le ministère des Transports du Québec ignore l'étendue des travaux requis et la date de réouverture de la route 348 ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Elie Marsan-Gravel  
Appuyé par monsieur Michel Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec de faire tout en son possible pour débiter et accélérer les travaux sur la route 348 ;

**D'EXIGER** au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'aggravation de la dégradation du chemin du Lac Nord, du rang du Pied-de-la-Montagne et du rang Saint-Albert.

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 19 h 49.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions. M. le Maire répond aux questions posées.

La période de questions est close à 20 h 51.

2022-10-292

**12 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier  
Appuyé par monsieur Elie Marsan-Gravel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la séance soit levée à 20 h 52.

Adoptée

---

**Louis Freyd**  
Maire

---

**François Alexandre Guay**  
Directeur général et greffier-trésorier